NON AUX FERMETURES D'ANTENNES SPIP

De nouveau, les velléités de fermetures d'antennes SPIP reprennent. Aujourd'hui, ce sont celles d'Abbeville et Péronne (Somme) qui sont sous la menace à très court terme. Demain, il y a fort à parier que d'autres seront sous les projecteurs ; déjà, la lutte a repris pour le maintien de l'antenne de Lure.

Ces projets de restructuration, qui touchent autant les SPIP que les services de la PJJ et des tribunaux, sont élaborés dans la plus totale opacité et imposés aux personnels. Ils n'augurent rien de bon pour l'avenir du Service Public de la Justice.

L'administration, toujours dans l'incapacité d'élaborer des organigrammes et d'établir avec précision l'état réel des effectifs dans les services, ne cherche qu'à accroître la mobilité des agents, à les rendre flexibles et polyvalents pour renforcer les marges de gestion des directions.

Il n'y a là qu'une logique comptable : tous les moyens sont bons pour gérer la pénurie tout en évitant de parler des besoins nécessaires, sans prendre en compte la réalité des populations prises en charge sur les différents territoires, et au passage réduire le sens de notre intervention à la seule gestion des flux.
C'est une fois de plus se détourner des usagers, dans des bassins économiquement sinistrés où les politiques de la ville ne disposent pas des moyens pour assurer aux côtés du service public l'accompagnement répondant aux problématiques locales.

Se mobiliser contre la fermeture des antennes, c'est défendre le service public plus que jamais remis en cause par les politiques d'austérité qui se poursuivent, c'est défendre l'avenir de notre métier.
Demain, une conférence de consensus va avoir lieu qui évacue complètement la question des moyens ; faut-il s'attendre à de nouvelles ré-organisations, prétextes à un « recentrage » qui s'accompagnera de toujours plus de délégations des missions de service public et d'une nouvelle vague de restructurations ?

Empêcher la fermetures des antennes SPIP, c'est préserver notre outil de travail et garantir nos missions de service public .

Montreuil, le 4 février 2013

LA CGT PENITENTIAIRE - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - e-mail : *ugsp@cgt.fr* / Site internet : *www.ugsp-cgt.org*

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50 – télécopie: 01 55 82 84 68
E-mail : cgtpjj@yahoo.fr – Site : www.cgtpjj.fr

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –
Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - 75001 PARIS
Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98 –
E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://www.cgt.justice.fr

- Contre les fermetures d'antennes et la casse du service public ;
- Pour des missions de service public enfin reconnues ;
- Contre une conception réductrice du métier de CPIP et du sens de leur intervention…

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE

Pétition à retourner à La CGT Pénitentiaire avant le 18 février 2013
Par fax : *01.55.82.89.68*
Par mail : *ugsp@cgt.fr*
Ou par courrier : La CGT Pénitentiaire *- 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil cedex*

LA MOBILISATION EST EN MARCHE

LA CGT PENITENTIAIRE - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - e-mail : *ugsp@cgt.fr* / Site internet : *www.ugsp-cgt.org*

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50 – télécopie: 01 55 82 84 68
E-mail : cgtpjj@yahoo.fr – Site : www.cgtpjj.fr

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –
Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - 75001 PARIS
Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98 –
E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://www.cgt.justice.fr